

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

AVANT L'ART. 61 QUATER

N° 283

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 283

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

AVANT L'ARTICLE 61 QUATER

Supprimer la division :

« Sport, jeunesse et vie associative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.